Allocation de formation (AFO)



Recruter une apprentie ou un apprenti au bénéfice de l'AFO

Une solution concrète pour un investissement durable

La Confédération et le canton de Genève* financent cette allocation de formation pour assurer une meilleure situation financière durant la formation.

*Pour recevoir le complément cantonal, il faut résider à Genève.

Avantages

- **Investissez dans la relève :** Formez des talents et assurez l'avenir de votre entreprise.
- **Renforcez votre marque employeur :** Valorisez votre engagement en faveur de l'apprentissage.
- **Capitalisez sur l'expérience des candidates ou candidats :** Bénéficiez de l'expérience professionnelle préalable des personnes apprenties.

Qui peut bénéficier de l'AFO ?

La personne candidate doit remplir ces critères :

- ☐ Être inscrite à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et bénéficier d'un délai-cadre indemnisé.
- ☐ Être âgée de plus de 30 ans (dès 25 ans sur dérogation).
- ☐ Ne pas avoir de formation professionnelle reconnue.
- ☐ Avoir les prérequis en français et mathématiques, et les capacités d'apprentissage.



Comment ça fonctionne ?

1. **Annoncez** vos places d'apprentissage à l'OCE via email : afo@etat.ge.ch.
2. **Signez** un contrat d'apprentissage avec une candidate ou un candidat éligible à l'AFO.
3. **Avancez** le salaire mensuel brut de 4'300 francs moins les charges sociales.
4. **Transmettez** chaque mois à la caisse de chômage et à l'OCE le décompte de salaire du mois.
5. **Recevez** le remboursement des aides sous 10 jours, après soumission du document.

Détails du remboursement

- 3'500 francs moins le salaire d'apprentissage* (AFO)
- 800 francs (complément cantonal, si la personne apprentie est domiciliée à Genève)
- Charges sociales patronales, selon le tableau détaillé ci-dessous

* Le salaire d'apprentissage correspond à celui de dernière année, sauf si la personne apprentie est sans expérience dans le domaine.

	Remboursé par :		
	Caisse de chômage (sur 3'500 francs)	Caisse de chômage (sur 3'500 francs moins le salaire d'apprentissage)	Office cantonal de l'emploi (sur 800 francs)
AVS/AI/APG		●	●
Assurance-chômage		●	●
LAA	●		●
AANP		●	●
LPP	●		●
APG maladie		●	●
Assurance maternité		●	●

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)
Office cantonal de l'emploi (OCE)
Rue des Gares 16 · 1201 Genève
+41 22 546 37 50 · afo@etat.ge.ch
www.ge.ch/c/afo-employeur